

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 14 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DEVE 147** Subvention (2 990 euros) à l'association Les Amis de la Terre (93100) pour son projet intitulé « S'organiser et agir contre les passoires énergétiques ».

**M<sup>me</sup> Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'Association Les Amis de la Terre (93100) pour son projet intitulé « S'organiser et agir contre les passoires énergétiques » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 990 euros est attribuée à l'association Les Amis de la Terre dont le siège social est situé 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**